


Contrat d'engagement AMAP : Fraises bio printemps 2023

À retourner par mail rempli et signé à mfarez@free.fr

Le producteur	L'adhérent
 MON BIO VERGER Romaric PAUCELLIER 134 rue de l'école 60130 LE PLESSIER SUR BULLES Tél. : 06 07 42 90 17 romaric.paucellier@hotmail.com	Nom : Prénom : Adresse : Tél : Courriel :



Principes et engagements

du producteur :

- Livrer des fruits issus de sa production biologique.
- Etre transparent sur ses méthodes de travail.
- Etre présent, dans la mesure du possible, aux distributions et accueillir les adhérents de l'AMAP sur la ferme au moins une fois pendant l'année d'engagement.

de l'adhérent :

- Pré financer la production.
- Gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et ses absences aux distributions. L'AMAP disposera des paniers non pris le jour de la distribution.
- Participer à l'assemblée générale.
- Les adhérent-e-s sont solidaires avec le producteur dans les aléas de la production.

Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les amapien-ne-s (ou leurs représentants) et le producteur.

Pour que le présent contrat soit valable, l'adhérent-e devra être membre de l'AMAP et être à jour de sa cotisation.

Ce contrat d'engagement sera signé en un exemplaires conservé par l'AMAP qui fera parvenir un exemplaire virtuel à l'adhérent-e et au producteur.

Modalités

Livraisons deux vendredis du mois de juin 2023 à définir en fonction de la production .

Les AMAPien-ne-s seront informées dans la semaine prévue pour la livraison.

Nombre de barquettes de 1 kilo par livraison :
9,00€ le kilo

Paiement en chèque* à remettre à Romaric lors de la première distribution.

* À l'ordre de Mon Bio Verger

Banque : N° du chèque :

Distributions par le producteur : 2 vendredis du mois de juin
de 17h30 à 18h45 salle municipale de la place Gérard Palteau à Pont-Ste-Maxence .

Fait à : Le

Signature de l'adhérent

Signature du Producteur Romaric Paucellier